

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 06 avril 2022

Présents : Béatrice BERTRAND, Pauline ROMERA, Joëlle CHAUVET, Michel BOYER, Fanny WLODAZ, Romain MOSTACCHI, Robert CRAIG, Guillaume LARIS, Marc ESCLARMONDE, Julien LARIS, Pascal COLOMER, Olivier PERISSET

Représentés : Alain ROUMIGUIÉ par Robert CRAIG

Secrétaire de séance : Madame Pauline ROMERA

La séance est ouverte à 19h30

2022_027 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET STATION SERVICE

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2022_028 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET CENTRE DE SANTE PUBLIC

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées (néant) du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2022_029 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2022_030 - COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET COMMUNAL

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2022_031 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET STATION SERVICE

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BOYER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 225.00		1 589.06		3 814.06
Opérations exercice		2 225.00	2 725.56	3 476.76	2 725.56	5 701.76
Total		4 450.00	2 725.56	5 065.82	2 725.56	9 515.82
Résultat de clôture		4 450.00		2 340.26		6 790.26
Restes à réaliser						
Total cumulé		4 450.00		2 340.26		6 790.26
Résultat définitif		4 450.00		2 340.26		6 790.26

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022_032 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET CENTRE DE SANTE PUBLIC

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BOYER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice						
Total	0	0	0	0	0	0

Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif	0	0	0	0	0	0

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022_033 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BOYER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		98 474.48		138 699.08		237 173.56
Opérations exercice	114 137.31	99 380.00	254 890.80	260 200.04	369 028.11	359 580.04
Total	114 137.31	197 854.48	254 890.80	398 899.12	369 028.11	596 753.60
Résultat de clôture		83 717.17		144 008.32		227 725.49
Restes à réaliser	100 513.78	45 580.00			100 513.78	45 580.00
Total cumulé	100 513.78	129 297.17		144 008.32	100 513.78	273 305.49
Résultat définitif		28 783.39		144 008.32		172 791.71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022_034 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET COMMUNAL

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par BOYER Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		872.06		19 980.13		20 852.19
Opérations exercice	303 903.81	255 930.70	1 146 211.00	1 236 190.24	1 450 114.81	1 492 120.94
Total	303 903.81	256 802.76	1 146 211.00	1 256 170.37	1 450 114.81	1 512 973.13
Résultat de clôture	47 101.05			109 959.37		62 858.32
Restes à réaliser	52 113.47	45 365.00			52 113.47	45 365.00
Total cumulé	99 214.52	45 365.00		109 959.37	52 113.47	108 223.32
Résultat définitif	53 849.52			109 959.37		56 109.85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022_035 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET STATION SERVICE

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 2 340.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 589.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	751.20
Résultat cumulé au 31/12/2021	2 340.26
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	2 340.26

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 340.26
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

2022_036 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 144 008.32

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	138 699.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	17 712.08
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 309.24
Résultat cumulé au 31/12/2021	144 008.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	
144 008.32	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	144 008.32
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

2022_037 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET COMMUNAL

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOYER Michel
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 109 959.37

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	19 980.13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	94 713.35
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	89 979.24
Résultat cumulé au 31/12/2021	109 959.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	109 959.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	53 849.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	56 109.85
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

2022_038 - MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS - SUPPRESSION DE LA MAJORATION DE 15% PREVUE A L'ART.L2123-24

POUR : 9 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Vu le décret n°082-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;
Vu les arrêtés municipaux du 10 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;
Vu la délibération n°2020-024BIS fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints ;
Vu la délibération n°2020-024TER instituant une majoration de 15% sur les indemnités de fonctions des élus, la commune de Tuchan étant ancien chef-lieu de canton,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus et majorations étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Madame le Maire et les adjoints proposent de supprimer de leurs indemnités de fonction la majoration de 15% (pour ancien chef lieu de canton) à compter du 1er mai 2022.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de supprimer les 15% de majoration de l'indemnité mensuelle de fonction du maire et des adjoints à compter du 1er mai 2022.

PRECISE que les taux votés par délibération n°2020-024BIS sont maintenus : 33.54% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et 9.68% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints (tableau en annexe).

(*CONTRE : M. COLOMER Pascal, M. ESCLARMONDE Marc, M. PERISSET Olivier / ABSTENTION : M. MOSTACCHI Romain*)

2022_039 - BUDGET PRIMITIF 2022 STATION SERVICE

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif STATION SERVICE 2022 proposé par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 684.64 €	5 684.64 €
Section d'investissement	6 675.00 €	6 675.00 €
TOTAL	12 359.64 €	12 359.64 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le budget primitif STATION SERVICE 2022 présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

2022_040 - BUDGET PRIMITIF 2022 CENTRE DE SANTE PUBLIC

POUR : 9 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif CENTRE DE SANTE PUBLIC 2022 proposé par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	210 411.00 €	210 411.00 €
Section d'investissement	31 000.00 €	31 000.00 €
TOTAL	241 411.00 €	241 411.00 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le budget primitif CENTRE DE SANTE PUBLIC 2022 présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

(CONTRE : M. ESCLARMONDE Marc, M. LARIS Guillaume, M. PERISSET Olivier / ABSTENTION : M. MOSTACCHI Romain)

2022_041 - BUDGET PRIMITIF 2022 EAU ASSAINISSEMENT

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif EAU ASSAINISSEMENT 2022 proposé par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	363 523.32 €	363 523.32 €
Section d'investissement	415 187.00 €	415 187.00 €
TOTAL	778 710.32 €	778 710.32 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le budget primitif EAU ASSAINISSEMENT 2022 présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

2022_042 - BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNAL

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif COMMUNAL 2022 proposé par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 273 775.46 €	1 273 775.46 €
Section d'investissement	343 901.88 €	343 901.88 €
TOTAL	1 617 677.34 €	1 617 677.34 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le budget primitif COMMUNAL 2022 présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

La séance est levée à 21h30

*La secrétaire de séance,
Pauline ROMERA.*

*Le Président,
Michel BOYER.*